

EXPOSE DE MOTIFS ET PROJET DE DECRET
accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 13'036'200.00 pour le renouvellement du
Systeme d'Information Exécutif et Législatif (SIEL)

Glossaire

Principales abréviations

SIEL	Système d'Information de l'Exécutif et du Législatif
Bleu SIEL	Projet de refonte du SIEL
DUA	Durée d'utilité administrative
DUL	Durée d'utilité légale
CP	Conservation probatoire
SI	Système d'information
AH	Archivage historique
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
Les ACV	Les Archives cantonales vaudoises
ENSIACV	Nouvelle Etude du Système d'Information des Archives Cantonales Vaudoises
IAM	Portail d'accès aux applications informatiques de l'administration cantonale vaudoise, permettant l'identification et l'authentification des utilisateurs.
LArch	Loi sur l'Archivage du 14 juin 2011
RLArch	Règlement d'application de la Loi sur l'Archivage
ANTILOPE	Administration Nouvelle du Traitement des Informations Législatives et Opérationnelles du Parlement et de l'Exécutif cantonaux
RSV	Recueil Systématique de la législation Vaudoise

Références

[1]	DAM-SIEL-v2.0.doc Dossier d'Architecture Métier, contient la description des processus métier
[2]	CAHIER DES CHARGES Bleu SIELv1.8.docx Contient les exigences fonctionnelles, techniques, organisationnelles pour la mise en œuvre du futur SIEL

1 PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 Résumé

L'acronyme SIEL désigne le système d'information des autorités exécutive et législative. C'est en effet le périmètre du projet : il s'agit de doter le parlement et le gouvernement, ainsi que les services qui en dépendent, d'un système d'information moderne et totalement adapté à leurs besoins. Ce projet nommé Bleu SIEL, comble un vide et un retard.

Les différents outils informatiques qui composent le SIEL et dont notamment le système " Administration Nouvelle du Traitement des Informations Législatives et Opérationnelles du Parlement et de l'Exécutif cantonaux " (ANTILOPE), bien que précurseurs lors de leur mise en service, datent de presque une génération. Aujourd'hui, les fonctionnalités de manière générale sont dépassées et ne couvrent que partiellement les besoins. Par ailleurs, la technologie utilisée est devenue obsolète. Elle empêche toute évolution du système et menace même sa survie.

Parmi les composantes importantes du projet Bleu SIEL, il convient de mettre en évidence celles qui concerne les outils spécifiques à l'élaboration technique des textes légaux et réglementaires des différents niveaux (lois, décrets, règlements, arrêtés, directives). Ces outils tels que le Recueil Systématique de la législation Vaudoise (RSV) et Feuilles de Styles (FST) souffrent de défauts importants. Considérant leur criticité, ils seront d'ailleurs remplacés dès les premières étapes du projet.

Après une étude approfondie, une nouvelle plate-forme moderne sera développée sur mesure. Les données de l'ancien système y seront migrées. Elle offrira la possibilité de s'ouvrir à de nouveaux publics cibles, comme le Grand Conseil dont les membres auront dorénavant des accès. La plate-forme devra en outre assurer une cohérence de l'ensemble du traitement de l'information. Ce souci de cohérence a conduit à piloter conjointement le projet Bleu SIEL et le projet " Etude du Nouveau Système d'Information des Archives Cantonales Vaudoises " (ENSIACV), qui concerne le système d'information des Archives cantonales. En effet, une part des informations traitées par SIEL doit être conservée à des fins légales, réglementaires ou administratives durant une phase dite de conservation probatoire. Une fois leur durée légale échu, les informations sont soit détruites, soit archivées à des fins historiques et mémorielles.

Cette démarche a permis de mettre en évidence que la conservation probatoire constitue un élément essentiel dans la gouvernance de l'information numérique au sein de l'administration cantonale vaudoise. Elle se situe en effet à l'intersection de l'espace de production de documents dont elle constitue le corollaire obligé et de celui de l'archivage électronique historique dont elle est le préalable indispensable. Elle sert en premier lieu tous les secteurs d'activité, puis en second soutient les missions des Archives cantonales vaudoises. Il est prévu que les caractéristiques précises, notamment les changements organisationnels liés à celle-ci et le financement de sa mise en œuvre fassent l'objet d'une étude complémentaire puis d'un EMPD spécifique. Ce dernier sera coordonné aussi bien avec le présent EMPD qu'avec un autre exposé des motifs en préparation, à l'appui du projet des Archives cantonales précité (ENSIACV). Ces trois projets, s'ils peuvent tout à fait être réalisés avec un décalage dans le temps sont néanmoins conçus de manière coordonnée et placés sous un pilotage commun.

1.2 Préambule

Pour rappel, le Système d'information exécutif et législatif (SIEL) a été initié en 1995 avec la création de l'application Antilope. Au fil des années, d'autres applications sont venues s'y greffer, à savoir : Safari (pour les député-e-s), RSV, BICWEB (accès aux communiqués et décisions du Conseil d'Etat sur Internet), FST, jusqu'à l'introduction d'un moteur de recherche en 2008.

Malgré les évolutions ponctuelles du SIEL, le décalage entre les fonctionnalités à disposition et les besoins métiers s'est fortement accru. Cela a été relevé en différentes occasions ces dernières années,

notamment au Grand Conseil, dont les membres sont eux-mêmes directement concernés.

Aujourd'hui, la maintenance et la cohabitation des diverses applications du SIEL s'avèrent complexes. Le système n'est aujourd'hui plus aux standards techniques de l'Etat, la maintenance et l'exploitation n'étant plus pleinement garanties dans un avenir proche, ce qui constitue un constat de criticité et d'urgence. Le besoin de remplacer ANTILOPE et de fournir aux autorités et à la communauté des utilisateurs (député-e-s, Conseil d'Etat, Chancellerie d'Etat, secrétariat général du Grand Conseil, secrétariats généraux, services) des outils informatiques efficaces, simples et fonctionnels justifie ainsi le remplacement des systèmes.

Outre la mise à disposition d'outils tels que décrits, le nouveau système d'information sera conçu selon quelques principes clairs. Ainsi, il doit former un ensemble intégré et cohérent avec toutes les principales applications assurant le partage et la transmission de documents et de données – sur Internet et hors Internet. Il doit anticiper l'évolution future prévisible des processus de travail entre autorités et au sein de leurs organes, qui se caractérisera notamment par des fluctuations rapides dans le champ des entités reliées au système, l'adaptation permanente et rapide des *workflows* internes et externes, la dématérialisation des supports, l'usage accru des multimédias etc. Il doit offrir toute la simplicité, la souplesse d'adaptation et l'interopérabilité voulues.

Parmi les changements importants, il faut souligner que le projet Bleu SIEL prévoit d'intégrer directement les député-e-s au futur système d'information, au même titre que les autres utilisateurs. L'architecture actuelle entre Antilope et Safari appartiendra donc au passé et les député-e-s accéderont directement au futur SIEL, avec des accès propres. L'évolution envisagée vise à les réintégrer dans le périmètre du système d'information en offrant de nouvelles potentialités, telles le dépôt d'interventions parlementaires directement dans SIEL, avec des possibilités d'interactions avec les autres parties prenantes. Ces aspects permettront notamment une meilleure anticipation. Autre innovation recherchée : les député-e-s pourront consulter leurs décomptes d'indemnités directement à travers SIEL, sans devoir passer par l'intermédiaire du secrétariat général.

Plusieurs objectifs sont poursuivis s'agissant du RSV. On rappelle ici que le Canton de Vaud est le premier à avoir abandonné la publication de ses textes de lois sur format papier au profit d'une version électronique complète et simple d'accès. Il est en effet essentiel, dans un état de droit, que la législation soit aisément accessible au plus grand nombre. Par ailleurs, la base de données actuelle a présenté à plusieurs reprises des problèmes de fiabilité. L'objectif principal du projet est donc de créer une nouvelle base qui présente une fiabilité absolue. Il n'est en effet pas concevable que des textes légaux publiés sur le site Internet officiel de l'Etat se révèlent erronés. Il s'agit ensuite de passer à une base de données législative plus complète et plus moderne, incorporant tous les textes contenant des normes juridiques importantes susceptibles d'être opposées à un public indéterminé. Cela devrait donc aller de la loi jusqu'aux directives opposables au public, en passant par les conventions intercantionales. De nouvelles fonctionnalités sont attendues en termes d'édition, offrant à la fois de la souplesse et des contraintes s'agissant de formats imposés. Les contenus doivent pouvoir être enrichis (notes de bas de page, suivi des modifications, commentaires, liens dynamiques vers les actes législatifs cantonaux ou fédéraux cités, liens vers les travaux parlementaires, etc. ; les tableaux, préambules, titres, commentaires et images doivent être dynamiques). Le nouveau système doit être modulaire, évolutif et compatible, que ce soit avec les différents formats modernes ou les normes européennes. Il doit également prévoir des passerelles de transfert simples et efficaces avec les autres cantons et pouvoir s'adapter à une future intégration de la jurisprudence. Il doit pouvoir générer des contrôles et des alertes, effectuer des contrôles d'intégrité efficaces afin de pallier les erreurs de saisies ou d'éventuelles interventions malveillantes. La consultation en ligne doit pouvoir se faire au moyen d'un moteur de recherche performant, puissant, mais avec une interface adaptée aussi bien aux besoins simples des justiciables profanes qu'à ceux plus complexes des professionnels du droit. La

consultation nomade dynamique doit être implémentée. L'outil doit permettre de créer des dérivés variés des textes, que ce soit sous des formats différents ou des dossiers personnalisés d'extraits d'actes relevant d'une même thématique par exemple.

Le projet prend en compte les besoins spécifiques du Bureau de l'information et de la communication (BIC). Ce dernier est chargé de la communication interne et externe de l'Etat. Il coordonne l'ensemble des actions de communication du Conseil d'Etat, du Grand Conseil, de l'Ordre Judiciaire et d'autres institutions cantonales. Il est le centre de diffusion des communiqués de presse (environ 400 par an) et édite, après chaque séance du gouvernement, le résumé des décisions prises. Il veille également à la conception générale et à la mise à jour des sites internet et intranet de l'Etat ainsi que d'autres documents de communication et médias. De ce fait, les processus liés au système d'information de l'exécutif et du législatif avec la création des communiqués de presse, l'édition hebdomadaire des décisions du Conseil d'Etat etc., sont des éléments centraux du processus de diffusion de l'information destinée au public et aux médias.

Le BIC est par ailleurs confronté à l'évolution très rapide des technologies de l'information et du monde des médias en général. Les cas d'utilisation du futur SIEL concernent donc en premier lieu la gestion des résumés des décisions du Conseil d'Etat intimement liée au processus gouvernemental et parlementaire. Le système doit également servir à l'élaboration et à la publication des communiqués de presse. Les communiqués liés aux décisions prises lors d'une séance du Conseil d'Etat ne représentent pas la majorité des communiqués envoyés par le BIC. La plupart du temps, le BIC diffuse les communiqués émanant des autres pouvoirs ou services et unités de l'administration. Le projet intégrera la diversité de ces exigences.

L'enjeu consiste ainsi à garantir, dans le cadre du présent projet, les processus récurrents liés aux actions de communication du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et de l'Ordre Judiciaire, destinée au public et aux médias, tout en gardant la souplesse nécessaire pour une adaptation au gré de l'évolution croissante des technologies. Il s'agit de maintenir les exigences de la loi sur l'information et de s'adapter également aux nouveaux usages de consommation de l'information et aux nouvelles plates-formes de diffusion qui ont vu le jour : web mobile, médias sociaux etc.

Comme indiqué dans le résumé ci-dessus, le projet Bleu SIEL couvert par cet EMPD avance en parallèle, de manière coordonnée et sous un pilotage commun avec un autre projet, l'EMPD / ENSIACV, qui concerne quant à lui le système d'information des archives cantonales. Non seulement la jonction avec l'archivage stricto sensu doit être conçue dès l'origine dans la chaîne de traitement des informations, mais celle-ci doit également comporter le maillon essentiel de la conservation dite probatoire, qui permet aux services de faire usage d'informations qui, avant d'être archivées à des fins historiques et mémorielles, doivent demeurer à disposition à des fins légales, réglementaires ou administratives.

La conservation probatoire sera présentée et développée dans un EMPD à présenter au plus tôt dès la seconde moitié de 2017, distinct du présent projet et de l'EMPD / ENSIACV. Le concept y sera décrit en détail ; il est la concrétisation des réflexions engagées depuis 2013 en phase avec le projet Bleu SIEL pour mettre en place un dispositif assurant l'intégrité et la sécurité des données produites par les différents secteurs de l'administration cantonale. Ce dispositif doit répondre aux exigences de la conservation intermédiaire et de l'archivage historique, définies par la loi sur l'archivage du 14 juin 2011. Du point de vue technique, la conservation probatoire ajoute des contraintes de sécurité, d'intégrité et de confidentialité à la conservation du contenu, indépendantes de la nature du stockage. Les données doivent pouvoir être garanties authentiques, intègres, fiables et exploitables au sens du modèle organisationnel du *Records management* ; les accès logiciels et physiques aux données sont sécurisés et fortement limités. Prolongement des EMPDs Bleu SIEL et ENSIACV, la conservation probatoire complète ainsi les mesures prévues au titre du déploiement de l'administration

électronique.

1.3 But du document

Cet EMPD décrit les orientations, les choix techniques et organisationnels, ainsi que les coûts associés permettant la mise en œuvre du nouveau système d'information pour l'Exécutif et le Législatif (SIEL).

1.4 Analyse de la situation actuelle

1.4.1 Métier

La modernisation de l'administration, les démarches de simplifications administratives, la dématérialisation, la cyberadministration, la mise en œuvre de portails, d'échanges électroniques, la mobilité... sont autant de facteurs qui bouleversent la gestion de l'information dans l'administration cantonale vaudoise. La part numérique des données produites devient prédominante et les flux d'information sont voués à devenir électroniques :

- La Confédération à travers son programme "E-Government Suisse" incite les différentes autorités à moderniser leurs processus d'affaires et à communiquer entre elles par voie électronique.
- Dans son programme de législation, l'État de Vaud affirme la volonté d'optimiser la gestion de son administration en simplifiant les relations entre l'Administration et la population, et en offrant la gamme complète des prestations pouvant être mises en ligne [...] à travers l'informatisation des contacts avec l'État (cyberadministration)[...].
- La stratégie de l'État de Vaud en la matière (stratégie e-VD) se décline en plusieurs axes visant une simplification et une dématérialisation des flux d'information concernant tant les échanges avec les partenaires externes que les processus internes et décisionnels.

Pour affronter les défis liés à la modernisation, l'administration doit se doter d'outils performants, efficaces et simples à l'emploi afin d'être rapidement pris en charge par la plupart des utilisateurs. Cela doit être le cas particulièrement pour le système d'information de l'Exécutif et du Législatif. Ce système devra être exemplaire car destiné aux utilisateurs mêmes qui définissent les axes stratégiques. Il devra aussi montrer la voie à suivre pour une gestion complète du cycle de vie de l'information, de sa production à son élimination ou à son archivage historique.

Les composants actuels du SIEL ne répondent pas à ces exigences métier. Ils n'offrent pas la garantie de disposer de documents authentiques, intègres, fiables et exploitables, au sens de la Conservation probatoire, soit de la sécurité du droit, ni ne sont conçus pour permettre des versements automatiques de données aux ACV.

1.4.2 Technique

Le SI actuel est un complexe de briques logicielles pour l'essentiel développées en interne à l'État de Vaud telles que représentées ci-dessous.

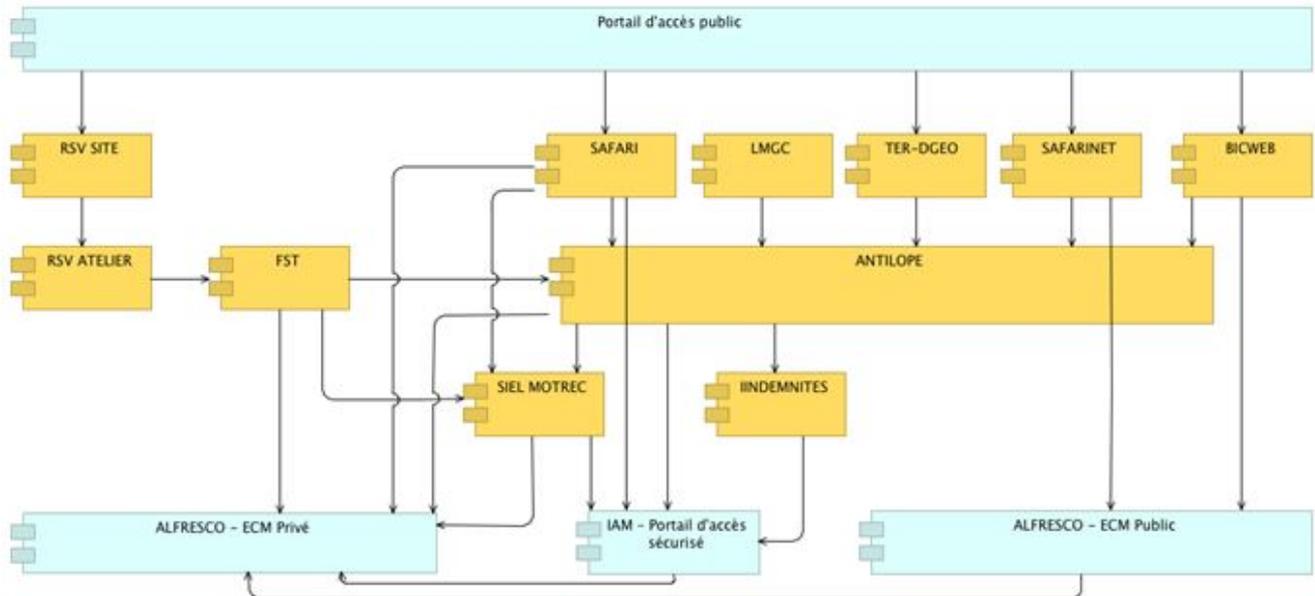


Figure 1 - Couverture du système SIEL

Ces développements ont débuté au milieu des années 1990 avec l'application ANTILOPE et se sont poursuivis jusqu'à récemment. Une caractéristique de tous ces développements est qu'ils ne se sont jamais basés sur une vision globale du domaine métier sous-jacent à l'ensemble du périmètre du SIEL. Or, les processus métier sont complexes et impliquent la collaboration de plusieurs sous-domaines métier qui peuvent chacun exprimer des besoins informatiques convergents mais également contradictoires.

Les développements ont donc régulièrement été conduits sur une base d'analyse des besoins métier moyennement maîtrisée ce qui a naturellement produit des logiciels couvrant plus ou moins bien ces besoins.

En outre, une mauvaise maîtrise des périmètres fonctionnels métier et de leur dépendance, une séparation des responsabilités au niveau logiciel qui n'est pas toujours claire ont rendu l'intégration des briques logicielles complexe ce qui a conduit à la multiplication des dépendances techniques, à la fragilisation du système et à un accroissement de ses coûts de maintenance.

Ces constats couplés avec l'obsolescence technologique ont conduit les parties prenantes à opter pour une refonte totale du système informatique lié au domaine métier de l'Exécutif et du Législatif. Les applications existantes : Antilope, Safari et Safarinet, BICWeb, FST, RSV site et RSV atelier, TER DGEO, SIEL MOTREC, indemnités et LMGC seront donc remplacées par le nouveau SI.

1.5 Contenu et limites du projet

1.5.1 Vue globale

Le cycle de vie de l'information peut être représenté par le schéma ci-dessous dans lequel le périmètre du projet Bleu SIEL y est rappelé :

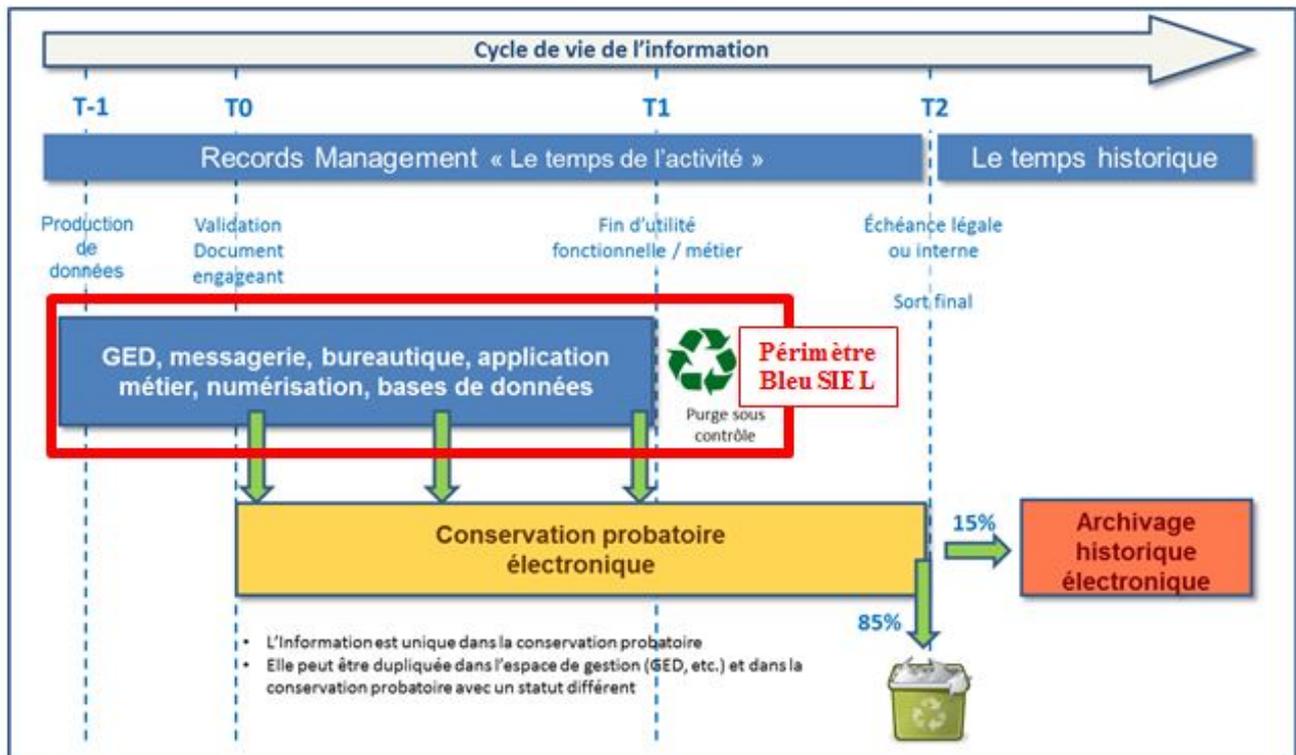


Figure 2 - Cycle de vie de l'information et périmètre du projet Bleu SIEL

Tout ce qui est produit n'est pas nécessairement probatoire, tout ce qui est probatoire n'est pas obligatoirement historique. Par contre, tout ce qui est historique passe nécessairement par le probatoire. En conséquence, le projet Bleu SIEL est complété par un concept de conservation probatoire, d'abord pour répondre aux exigences de la sécurité du droit, ensuite pour satisfaire aux attentes de l'archivage historique. Pour que le cycle de vie de l'information soit une véritable chaîne de confiance, il importe que chaque étape soit solidaire et compatible.

De ces principes directeurs, il découle ceci :

- le service produit ou reçoit quotidiennement des documents numériques, en général associés à un dossier électronique, auquel peuvent être joints de documents numérisés. A la création de l'information/du document, des métadonnées y sont associées automatiquement et/ou manuellement.
- à leur validation ("forme aboutie"), les documents dont il faut garantir la valeur administrative et/ou la valeur légale sont transférés dans le système de conservation probatoire. Les informations/documents qui ne sont pas de caractère abouti ni officiel restent dans le SI métier.
- dans le SI de conservation probatoire, comme dans le système de production, l'information/le document n'ont pas la même valeur ou importance.

La plupart des documents vont être éliminés au terme de leur utilité administrative (DUA) ou de leur utilité légale (DUL) ; les autres seront versés sur la plate-forme d'archivage électronique historique, en application du calendrier de conservation.

Pour des raisons pratiques, le périmètre global a été découpé en projets regroupés dans trois EMPDs coordonnés afin d'assurer une gestion de l'information cohérente :

- Le présent document (EMPD Bleu SIEL) couvre donc la refonte du SI Exécutif Législatif (Bleu SIEL), la reprise des données et la gestion des communiqués de presse.
- L'EMPD pour le SI de la conservation probatoire. Une phase d'étude précèdera la demande.
- L'EMPD ENSIACV couvre la refonte du SI de gestion des ACV et la mise en œuvre du SI de l'archivage électronique historique.

1.5.2 Bleu SIEL

Le projet Bleu SIEL consiste en la refonte du système d'information SIEL, destiné aux organes de l'exécutif et du législatif du canton de Vaud. Il vise principalement à soutenir l'action du Grand Conseil dans ses débats et dans l'exercice de ses droits institutionnels ainsi que celle du Conseil d'Etat dans la direction de l'administration cantonale et dans ses activités de politique extérieure (communes, autres cantons et confédération).

Le futur SIEL doit permettre le recensement, la documentation et la planification dans des séances des objets de discussion parlementaires et gouvernementaux afin que les discussions puissent avoir lieu. Les décisions résultantes ainsi que les procès-verbaux des séances sont consignés et, sous réserve de la confidentialité et du secret de fonction, peuvent être communiqués à la presse et à l'ensemble des administrés.

Les décisions particulières conduisant à l'adoption d'une nouvelle loi ou à la modification d'une loi existante doivent être référencées dans le " Recueil systématique de la législation vaudoise ". Il s'ensuit une publication électronique à l'attention des citoyens et des professionnels (avocats, notaires, ...) qui pourront ainsi rechercher et visualiser des lois ou des articles de lois en fonction de certains critères.

Le nouveau système doit assurer que toute décision du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, ainsi que toute la documentation y relative, peut être retracée en tout temps et son accès contrôlé. Il doit aussi en assurer l'intégrité et en prouver l'authenticité au cours du temps.

Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat sont appuyés dans l'exécution de leurs missions par différentes entités comme la Chancellerie d'Etat, le Secrétariat général du Grand Conseil, le Collège des Secrétaires Généraux, les services de l'Etat, etc. Il est alors essentiel que tous ces acteurs puissent s'appuyer sur des outils favorisant le travail collaboratif.

Les résultats attendus du projet Bleu SIEL sont de mettre à disposition des autorités, de la communauté des utilisateurs et des administrés des outils informatiques efficaces, simples et fonctionnels, permettant de :

- Simplifier l'accès à l'information pour les députés et les conseillers d'Etat mais aussi pour tous les autres acteurs du système, en y permettant un accès intemporel et délocalisé ;
- Assurer l'intégrité et la publication des actes législatifs ;
- Assurer la communication et la coordination avec les différents partenaires (presse, services, professionnels, citoyens, ...) ;
- Assurer la traçabilité de l'information au travers des objets de discussion, des documents, des séances, et des décisions ;
- Générer des harmonisations administratives entre les départements et faciliter la communication

au sein de l'Etat.

- Fiabiliser les informations, accélérer et simplifier leur traitement, en évitant par exemple les ressaisies et les " copier/coller " ;
- Faciliter la gestion administrative des séances du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et des départements ;
- S'adapter facilement, par paramétrage, aux changements des flux de travail et aux droits d'accès ;
- Contribuer à la modernisation de l'administration par la dématérialisation des processus.

1.6 Etudes d'alternatives de solutions et/ou études préalables

L'option de simplement réécrire informatiquement le SIEL dans une technologie récente sans autre réflexion a été rapidement écartée et en amont de la définition des besoins du futur SIEL, le comité de pilotage a décidé en 2011 de réaliser des rencontres avec certains cantons dans le but de partager des retours d'expérience. L'opportunité éventuelle de reprendre une solution déjà existante a été prise en compte.

Dans le cadre de cette étude, les chancelleries de Genève, Zoug, Berne et du Valais ont été approchées. Il est ressorti de ces visites qu'aucune solution prête n'existait pour couvrir l'ensemble du système en place à l'Etat de Vaud. En revanche, il est apparu qu'il était important :

- de mener un schéma directeur afin que les besoins métiers soit au centre des préoccupations,
- d'inscrire le futur système dans la politique de " record management " de l'Etat,
- de dissocier les problématiques métier (gestion de documents non structurés, gestions des textes de lois)
- de considérer des solutions basées sur des briques logicielles existantes et standards,
- de définir judicieusement le niveau d'automatisation requis,
- de prioriser la stratégie de déploiement de la future solution.

L'obsolescence technique de la solution actuelle qui en limite les évolutions, la maintenabilité ainsi que son intégration dans les environnements de la DSI et les constats énoncés précédemment ont conduit le comité de pilotage du SIEL à lancer le projet Bleu SIEL.

Un premier crédit d'étude de CHF 350'000, octroyé en 2012, a permis de :

- Faire un diagnostic de la situation actuelle,
- Formaliser les orientations stratégiques du futur SIEL,
- Analyser les processus métier des différentes parties prenantes du futur SIEL,
- Rédiger le cahier des charges,
- Lancer un appel d'offres.

Un deuxième crédit d'étude de CHF 49'000, octroyé en 2014, a permis de :

- Compléter l'analyse des processus métier, notamment en cherchant à les optimiser,
- Intégrer les notions de conservation probatoire et le *Records Management* dans la gestion du cycle de vie des documents.

Toutes ces activités se sont terminées en janvier 2016 et l'adjudication pour la mise œuvre de la gestion des travaux du législatif et de l'exécutif, ainsi que pour celle de la gestion du RSV a été prononcée début mars 2016.

1.7 Solution proposée

1.7.1 Système d'information

L'analyse des processus métier a permis de définir une architecture applicative cible à base de composants, permettant la construction d'une solution pérenne, évolutive et intégrée au patrimoine informatique de l'administration cantonale vaudoise (portail IAM, plateformes logicielles transversales, autres applications métier).

Un cahier des charges a été rédigé et soumis à un appel d'offres sur les marchés publics. La solution retenue propose un SI SIEL constituée de trois composants majeurs :

- Core SIEL (gestion des travaux du législatif et de l'exécutif),
- RSV (Gestion des actes législatifs),
- Gestion des indemnités des membres du Grand Conseil.

Des interfaces informatiques leur permettront de communiquer avec d'autres applications métier et avec les plateformes logicielles transversales telles que le registre cantonal des personnes, des systèmes de gestions de documents électroniques, la messagerie électronique, etc.

L'ensemble des fonctionnalités sera sécurisé et ne permettra l'accès aux utilisateurs qu'en fonction de leur niveau d'autorisation. Il est à relever que la question de l'archivage des enregistrements des séances du Grand Conseil sera traitée dans le rapport au postulat Freymond Cantone " Les Archives cantonales vaudoises, mémoire de notre canton, quid des archives audiovisuelles ? " et en relation avec l'EMPD pour le SI de la conservation probatoire.

1.7.1.1 Core SIEL

Le composant " Core SIEL " est le cœur du système, il couvre les blocs fonctionnels (ensemble de fonctionnalités offertes par le futur système) suivants :

1. *La gestion des objets de discussion parlementaires et gouvernementaux*

" L'objet de discussion " est le concept central du SIEL.

Un objet de discussion est un thème d'intérêt politique soumis au débat du législatif et/ou de l'exécutif, pour lequel un projet de décision peut être proposé et adopté. On distingue les objets parlementaires et les objets gouvernementaux. Les objets parlementaires regroupent notamment les interventions des députés auprès du Grand Conseil, les demandes de grâce, les projets législatifs et les initiatives populaires. Les objets gouvernementaux regroupent notamment les propositions de texte soumises au Conseil d'État en réponse à certaines demandes adressées aux départements. Du point de vue informatique, l'objet de discussion est un objet complexe, semblable à un dossier, auquel vient se greffer un ensemble d'objets à caractère documentaire.

Ce bloc fonctionnel permettra d'enregistrer et d'instruire des objets de discussion de façon entièrement dématérialisée. Il sera ainsi possible d'en gérer le cycle de vie complet de façon collaborative avec le support d'une gestion automatisée des processus de traitement.

En outre il offre des fonctionnalités de recherches évoluées afin de retrouver les documents sur la base de leur contenu, de leur contexte et/ou de leurs propriétés.

2. *La gestion des contributions*

Dans le cadre de l'instruction d'un objet de discussion, des organismes internes ou externes peuvent être consultés.

Ce bloc fonctionnel permettra à l'organisme consulté de formuler une contribution et des commentaires relatifs au texte mis en consultation soit dans le corps du texte d'origine soit par le biais d'un formulaire en ligne. Il permettra d'assurer la gestion et le suivi des contributions.

3. *L'élaboration collaborative de texte*

L'analyse des processus de travail des acteurs du SIEL a mis en évidence que le travail de groupe sur les textes et autres objets métier est une des caractéristiques principales des activités de ces acteurs.

Ce bloc fonctionnel met à disposition un environnement de partage qui est l'outil central de Core SIEL pour organiser la documentation et faciliter la révision et la consolidation d'un ensemble de documents de façon collaborative. Il rend possible la formulation et la validation d'un texte à plusieurs. Lors de l'élaboration en groupe, la définition d'échéanciers et d'alertes, ainsi que la mise en place d'abonnements et de notifications permettent de suivre les différentes contributions.

Ce bloc fonctionnel couvre également une gestion des demandes qui comprend une gestion des tâches (corbeille des tâches, échéanciers, notifications) en lien avec les processus de gestion des objets de discussion.

4. *La gestion de la planification*

L'organisation des activités métier s'articule essentiellement autour de la tenue de séances (séances du Grand Conseil, Conseil d'État, Commissions).

Ce bloc fonctionnel couvre la gestion des disponibilités des personnes (député-e-s, membres du Conseil d'État, secrétaires de commission, tiers) afin de faciliter la planification des séances. Il permettra ensuite d'élaborer et de publier l'ordre du jour en identifiant les objets de discussion qui doivent être examinés. Il permettra enfin de convoquer les membres des commissions.

5. *La gestion des engagements*

Les autorités cantonales sont régulièrement sollicitées pour participer à des événements.

Ce bloc fonctionnel s'apparente à la gestion de la planification ci-dessus et permettra en particulier de maintenir un tableau de bord des engagements des autorités.

6. *La gestion des courriers*

La gestion des courriers entrants et sortants sous forme papier ou électronique doit être adaptée afin de s'intégrer aux processus métier et optimiser le travail des acteurs métiers du SIEL.

Ce bloc fonctionnel permettra d'enregistrer, de numériser et d'associer un courrier entrant à un objet de discussion. Il permettra d'affecter un courrier au destinataire et de communiquer les instructions pour l'organisation du traitement de la demande correspondante. Il offrira aussi de préparer et traiter les courriers sortants et de les mettre en signature auprès du ou des expéditeurs signataires à l'aide d'un mécanisme de signature électronique.

7. *La gestion des groupes et des personnes*

Le futur SIEL devra gérer les personnes et les groupes ayant un accès au système ainsi que les contacts et les tiers en relation avec les institutions.

Ce bloc fonctionnel permettra d'enregistrer les profils et les droits des utilisateurs SIEL ainsi que de définir et gérer des groupes et sous-groupes d'utilisateurs (Grand Conseil, Conseil d'État, les commissions, les entités de l'administration, etc.).

8. *La gestion de la publication*

Les débats parlementaires, les décisions liées aux objets de discussion ainsi que d'autres objets du SIEL comme les ordres du jour de séances doivent être rendus publics. La publication est un élément central du futur SIEL.

Ce bloc fonctionnel permettra de gérer les différents aspects de la publication et de diffuser l'information vers le public cible, soit : la publication interne à Core SIEL ; la transmission des

actes législatifs adoptés ; la publication des communiqués de presse ; toute publication sur le portail de l'État ; la publication pour la Feuille des Avis Officiels.

9. *La gestion des tableaux de bord*

Les acteurs du SIEL ont besoin d'outils de pilotage de leurs activités.

Ce bloc fonctionnel assure la gestion des tableaux de bords sur l'ensemble du SIEL fournissant tous les éléments de pilotage nécessaires aux différentes entités métiers utilisant le SIEL.

1.7.1.2 RSV

Ce composant couvre le bloc fonctionnel de gestion des actes législatifs.

Il comprend l'élaboration collaborative du texte législatif, son intégration dans le RSV et sa publication.

Ce bloc fonctionnel permettra de gérer de façon harmonieuse l'ensemble du cycle de vie du texte législatif en partant de son élaboration par des acteurs qui ne sont pas forcément des professionnels du domaine juridique à son intégration dans le RSV et à sa publication par les acteurs du service juridique et législatif. Cette gestion sera totalement intégrée aux processus de travail et à la gestion documentaire du SIEL. Il mettra à disposition un outil de recherche et de consultation de la loi adapté à tous les publics et notamment aux professionnels du domaine juridique.

1.7.1.3 Gestion des indemnités des membres du Grand Conseil

Le composant " Indemnités " couvre le bloc fonctionnel de gestion des indemnités des députés au Grand Conseil. Il sera intégré au futur système en cours de mise en service au service du personnel (SI RH).

Ce bloc fonctionnel inclut le calcul du montant des indemnités des députés et la gestion des ordres de paiement correspondants. Les députés pourront désormais consulter le détail de leurs décomptes.

1.7.2 *Accompagnement au changement*

La mise en œuvre du projet Bleu SIEL doit être la plus transparente possible pour ses futurs utilisateurs. De par sa transversalité (utilisateurs répartis sur l'ensemble des autorités de l'État), le changement culturel qu'il propose et la grande autonomie dont bénéficient certains futurs utilisateurs, il convient de ne pas négliger les travaux d'accompagnement au changement et de les aborder comme un chantier à part entière.

Une pré-étude sur la conduite du changement a permis d'identifier huit populations concernées par le projet Bleu SIEL (membres du Grand Conseil, membres du Conseil d'Etat et chancellerie, secrétaires généraux, secrétariat du Grand Conseil, collaborateurs des secrétariats généraux, collaborateurs du SJL, collaborateurs du BIC et collaborateurs des services). Chacune étant impactée différemment selon ses activités, elles seront accompagnées de façon spécifique afin de répondre à leurs besoins.

Cette étude a pris en compte qu'un des objectifs du projet était que le nouveau système devait permettre à la majorité des populations précitées de s'y adapter facilement. De plus, en tenant compte de l'aide que pourrait apporter le Secrétariat général du Grand Conseil à la formation des député-e-s, l'accompagnement au changement proposé est le suivant :

- Communication et mobilisation : définir et mettre en œuvre un plan de communication (objectifs, cibles, messages clés, actions de communication)
- Formation et documentation : définir la stratégie de formation, concevoir et animer les formations, élaborer la documentation. Organisation et mise en application du support aux utilisateurs : il s'agit de définir et mettre en œuvre le processus et les équipes de support qui au quotidien assisteront les utilisateurs quand le système sera opérationnel.

1.7.3 Le développement des communiqués de presse et leur intégration avec SIEL

La diffusion et la publication des communiqués de presse et des décisions du Conseil d'État sont des outils fondamentaux de la communication de l'État. Il s'agit pour le BIC d'en garantir une gestion optimale afin de participer à la diffusion d'une bonne image de l'État de Vaud et de son administration. Or, le BIC rencontre aujourd'hui des difficultés dans cette gestion du fait des limitations du système SIEL dont il est dépendant.

Les besoins essentiels sont de concevoir, diffuser et publier un communiqué de presse ainsi que les décisions du Conseil d'État en un temps très court, d'en maîtriser la présentation sur divers types d'appareils fixes ou mobiles ainsi que de pouvoir en adapter la publication sur différents canaux de distribution.

La refonte du SIEL offre des opportunités pour le BIC de disposer d'un système d'information performant répondant aux attentes d'autonomie du processus métier, d'intégration au SIEL et d'indépendance technologique sur les aspects sensibles de rendu et de lisibilité des publications.

1.8 Mise en œuvre

La mise en œuvre a été organisée en sous-projets correspondants aux sous-ensembles métier présentés ci-dessus (RSV, Core SIEL et gestion des indemnités des députés, communiqués de presse).

La conduite du changement accompagne ces chantiers.

Afin de garantir la qualité de la mise en œuvre, des étapes d'élaboration, de transition et de stabilisation ont été prévues.

La reprise des données est un projet à part entière du fait de la criticité et la sensibilité des données concernées.

Ces chantiers seront mis en service selon le planning prévisionnel ci-dessous.

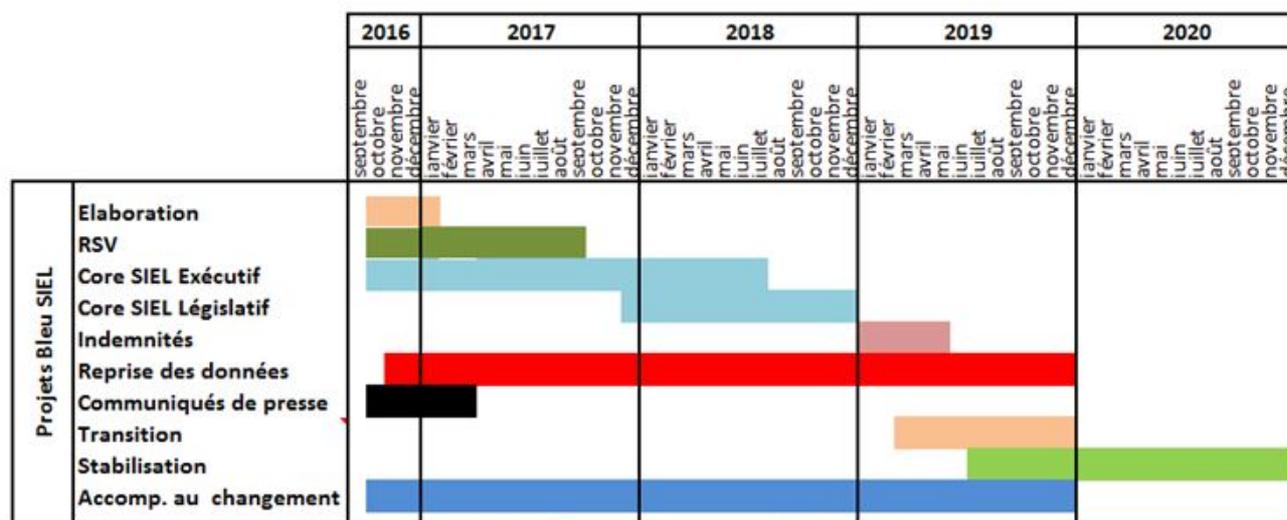


Figure 3 – Calendrier prévu

1.9 Coûts de la solution

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des coûts d'investissement incluant l'étude et la mise en œuvre des projets retenus ou estimés et qui seront réalisés dans le cadre de cet EMPD.

Les montants indiqués ont été calculés, projet par projet. Chaque projet a été estimé en fonction de la charge d'analyse, de développement, de suivi de projet, de tests et de la sécurité tant sur l'aspect métier

qu'informatique.

Sont aussi mentionnés les coûts de mise en œuvre de l'infrastructure d'exploitation, les coûts de licences, les coûts du crédit d'inventaire ainsi que le coût du crédit d'étude, phase initiale du projet global.

Des renforts métier et informatique ont été planifiés afin de compenser ou renforcer la charge des ressources internes fortement impliquées dans leurs travaux usuels et pour le projet.

Afin d'héberger l'équipe projet, une partie de l'investissement servira à financer la location de locaux équipés (plate-forme projet).

Les travaux commencent au cours du deuxième semestre 2016 et leur durée est estimée à quatre ans et demi.

Montants financiers totaux, en CHF

Investissements Bleu SIEL	Renforts DSI		Renforts Métier		Logiciels et Applications	Matériel hors CI	Autres biens et services	Total hors CI	Matériel CI
	j*h	CHF	j*h	CHF					
0. Acquisition Licences					99'900			99'900	
a. Acquisition Licences Projet RSV					9'800				
b. Acquisition Licences Projet Core SIEL et					90'100				
1. Mise en œuvre solution	905	1'026'400	0	0	3'873'000	0	2'420'000	7'319'400	0
a. Prestations Projet RSV					1'064'900				
b. Prestations Projet Core SIEL et Indemnités					1'908'100				
c. Reprise des données							1'390'000		
d. Communiqués de presse					300'000				
e. Conception et Audit sécurité							180'000		
f. Qualité et tests	715	801'400							
g. Prestations architecte solution	190	225'000							
h. Prestations Intégration solution							850'000		
i. Stabilisation du SI					600'000				
2. Mise en œuvre de l'infrastructure d'exploitation		0	0	0	160'000	0	95'000	255'000	117'354
e. Coût infrastructure d'exploitation					160'000				117'354
e. Mise en œuvre de l'infrastructure							95'000		
3. Mise en œuvre plateforme projet							341'700	341'700	
a. Plate-forme projet							341'700		
4. Renforts ressources DSI	1'730	2'150'000	0	0	0	0	0	2'150'000	
a. Renforts Chef de projet	748	970'000							
b. Renforts Direction programme	132	170'000							
c. Renforts Business Analyste	850	1'010'000							
5. Renforts ressources Métiers		0	1'861	1'560'000	0	0	0	1'560'000	
a. Renforts Responsables utilisateur transverse			358	425'000					
b. Renforts Responsables utilisateur			539	295'000					
c. Renforts Expert métier			480	575'000					
d. Renforts pour réalisation des tests			484	265'000					
6. Crédit d'étude		0		0	0	0	399'000	399'000	
7. Accompagnement au changement et formation							360'000	360'000	
8. Surcoûts temporaires liés à l'exploitation en parallèle de la nouvelle et de l'ancienne solution							551'200	551'200	
Totaux bruts (I)	2'635	3'176'400	1'861	1'560'000	4'132'900	0	4'166'900	13'036'200	117'354
Recettes de tiers / subventions (II)									0
Totaux nets (I-II)	2'635	3'176'400	1'861	1'560'000	4'132'900	0	4'166'900	13'036'200	117'354

Figure 4 - Coûts complets d'investissement

Les coûts d'investissements se répartissent ainsi :

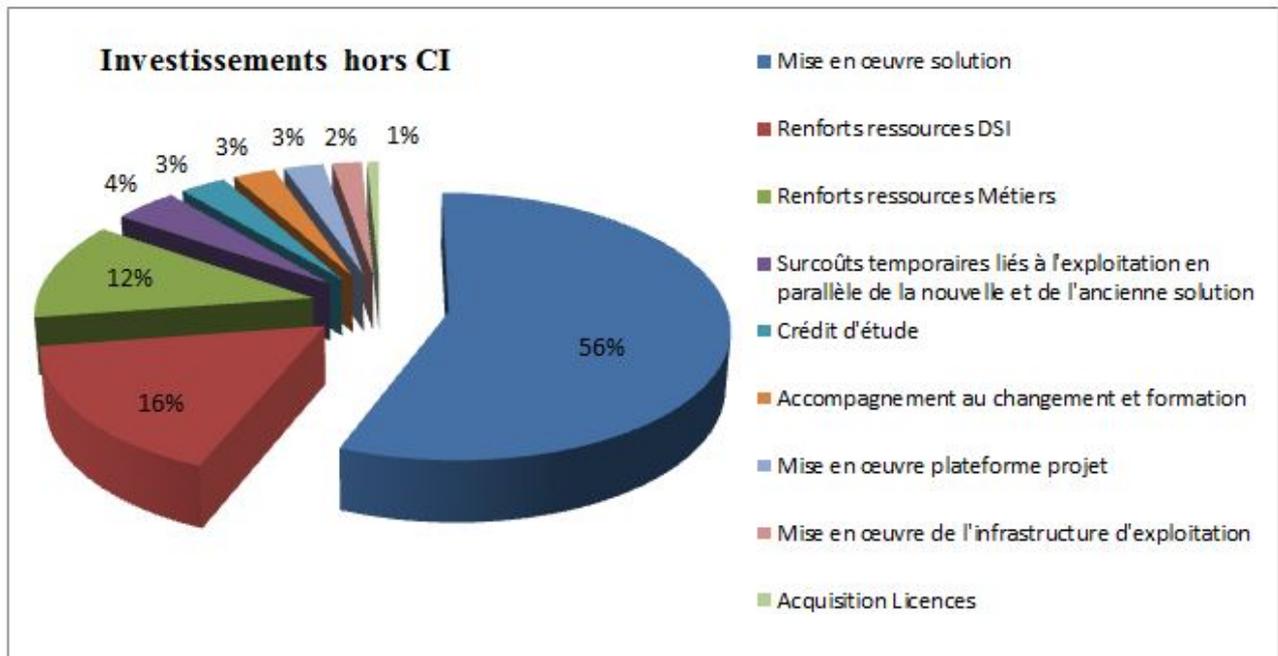


Figure 4.1 - Répartition des coûts complets d'investissement

La mise en œuvre de la solution représente 56% des coûts d'investissement. Viennent ensuite les coûts des renforts DSI (16%) et ceux des renforts métier (12%) qui sont au cœur du projet. Une partie des renforts DSI est composée de business analystes dont le rôle sera de supporter le métier dans l'analyse de ses processus. Les derniers 16% des coûts d'investissement se répartissent ensuite entre la couverture des surcoûts temporaires d'exploitation de la nouvelle et de l'ancienne solutions, le crédit d'étude qui a permis de définir ce projet, l'accompagnement au changement, la mise en œuvre d'une plateforme projet pour accueillir les participants au projet, la mise en œuvre de l'infrastructure ainsi que les acquisitions de licences.

Les coûts de la mise en œuvre de RSV de Core SIEL et des indemnités ont été calculés en fonction de l'offre adjugée. Cela a notamment permis d'obtenir les charges de mise en œuvre du fournisseur retenu (solution développée spécifiquement en mode forfaitaire).

La DSI et le métier seront renforcées par des mandataires, des ressources LSE ou CDD pour accompagner les prestataires.

Les profils nécessaires à la DSI sont du type ; chef de projets, analyste métier, architecte, intégrateur, testeur, spécialiste en sécurité.

Les renforts pour le métier sont prévus pour remplacer d'une part les ressources métier participant au projet et d'autre part pour renforcer la charge opérationnelle.

Pour les sous-projets de reprise des données, de gestion des communiqués de presse, de transition et de stabilisation, la charge a été déduite de l'évaluation de la complexité des besoins fonctionnels (estimé d'après les connaissances des problématiques métier et des retours d'expérience d'autres projets de même type).

L'estimation des coûts du sous-projet d'accompagnement au changement est basée sur une analyse externe conduite par une société spécialisée. Il en a été extrait les charges minimum afin d'accompagner les futurs usagers.

En particulier, dans la Figure 4 - Coûts complets d'investissement :

- Le poste " Renforts DSI " : couvre l'activité d'un analyste métier, d'un directeur de programme à 20% dont l'effort sera complété par une ressource interne DSI, de deux chefs de projets à 80%, des tests et de la qualité et la prestation d'un architecte solution.
- Le poste " Renforts Métiers " : regroupe les activités de cinq responsables utilisateurs (RU) à 20% chacun (un pour le RSV, trois pour SIEL, un pour la gestion des communiqués de presse), d'un responsable utilisateur transverse en charge de la coordination et de la cohérence de l'ensemble du système, de cinq renforts experts métier à 20% chacun (répartis de façon identique aux RU), de cinq renforts testeurs de même capacité que celle des experts métiers.
- Le poste " Logiciels et Applications " intègre tous les investissements liés à :
 - l'acquisition des licences,
 - la mise en œuvre de la solution : les prestations pour RSV, pour Core SIEL et indemnités, la gestion de communiqués de presse et le projet de stabilisation du SI qui vise à parfaire en fin de projet les sujets non traités dans les phases précédentes,
 - la mise en œuvre de l'infrastructure d'exploitation : coûts d'infrastructure d'exploitation.
- Le poste " Autres biens et services " représente :
 - la mise en place d'une plate-forme projet (locaux équipés et postes de travail) pour l'équipe (douze personnes) travaillant à la réalisation de ce projet,
 - l'estimation du coût de la reprise des données,
 - la conception et l'audit de sécurité,
 - la mise en œuvre de l'infrastructure,
 - la prestation d'un intégrateur de solution,
 - la couverture du crédit d'étude,
 - l'accompagnement au changement et la formation,
 - et enfin la couverture des surcoûts temporaires liés à l'exploitation en parallèle des solutions (l'ancienne et la nouvelle) lors de la phase projet.
- Le poste " Matériel CI " représente les coûts d'acquisition de matériel financés par le crédit d'inventaire de la DSI.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des coûts de fonctionnement hors impacts RH internes et hors amortissements et intérêts.

Montants financiers à terme, en CHF/an

Fonctionnement, hors impacts RH internes et hors amortissements et intérêts	Coûts de fonctionnement informatique			Coûts de fonctionnement métier	Total
	Matériels	Logiciels	Prestations		
Maintenance annuelle licences RSV		1'700			1'700
Maintenance annuelle licences Core SIEL et Indemnités		19'300			19'300
Maintenance annuelle RSV (corrective)			74'600		74'600
Maintenance annuelle Core SIEL et Indemnités (corrective)			134'000		134'000
Maintenance technique adaptative			66'000		66'000
Coût annuel exploitation CEI			376'300		376'300
Coût Qualité et Test maintenance courante			51'200		51'200
Coût Gestionnaire d'Application à 70%			164'000		164'000
Coût maintenance et suppléance Gestionnaire d'application			65'700		65'700
T1 = Total des nouvelles charges (SS1 + ... + SSn)	0	21'000	931'800	0	952'800
Diminution coût d'exploitation application actuelle			222'000		222'000
Diminution coût maintenance application actuelle			356'000		356'000
T2 = Total des anciennes charges (SA1 + ... + SAm)	0	0	578'000	0	578'000
T3 = Total des Charges supplémentaires nettes induites par les projets de l'EMPD = T1-T2	0	21'000	353'800	0	374'800
T4 = Total des recettes supplémentaires nettes induites par les projets de l'EMPD					0
Economie pour le SGGC				25'000	25'000
Economie pour les SG's				280'000	280'000
Economie pour le S.J.L.				30'000	30'000
Economie pour la Chancellerie				40'000	40'000
T5 = Total des autres gains et diminutions de charges nets pris en compte dans l'EMPD	0	0	0	375'000	375'000
T6 = T3 - T4 - T5 = Augmentation nette de charges, hors impacts RH internes	0	21'000	353'800	-375'000	-200

Figure 5 - Coûts de fonctionnement, hors impacts sur les RH internes

Les frais d'exploitation répertoriés dans le tableau ci-dessus sont composés des charges de licences, de maintenance et d'exploitation informatiques.

Pour maintenir la solution Bleu SIEL, considérant son contexte de criticité, un poste de Gestionnaire de l'application est prévu. Il sera sous forme mandataire à la DSI pour une occupation de 70%. Il commencera à la DSI dès le second semestre 2017 afin de garantir la maintenance du RSV dès sa mise en service et le support aux utilisateurs.

Dès 2019, les frais de gestion de la solution actuelle seront déduits des coûts du fait de la cessation d'utilisation de la solution actuelle.

Ces charges pérennes informatiques seront progressivement compensées par des économies résultant de l'utilisation de la solution.

Les services s'engagent à fournir des compensations pour les coûts de fonctionnement informatiques dans les années ciblées suivant la clé de répartition suivante :

Montants en milliers de francs CHF

Clé de répartition et planning des compensations des services	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Economie pour le SGGC	0	0	0	15	25
Economie pour les SG's	0	0	82	199	280
Economie pour le SJL	0	10	20	30	30
Economie pour la Chancellerie	0	0	10	25	40
Totaux	0	10	112	269	375

Figure 6 – Compensations

Les modalités de compensation seront définies par chaque service selon son contexte et son évolution. Le tableau suivant présente la situation des charges de fonctionnement du projet. Aucune ressource humaine additionnelle (ETP) n'est prévue en interne.

*Montants annuels à terme, en jours*homme et CHF*

Fonctionnement, avec impacts RH internes et hors amortissements et intérêts	Coûts de fonctionnement		Coûts de fonctionnement informatique		Total	
	j*h	CHF/an	j*h	CHF/an	j*h	CHF/an
			0	0	0	0
Ta = Total des nouvelles charges internes RH			0	0	0	0
Solution actuelle à remplacer SA1 – diminutions de charges externes						
Tb = Total des anciennes charges internes RH			0	0	0	0
Tc = Ta - Tb = Augmentation nette de charges internes RH				0		0
T6 = Augmentation nette de charges, hors RH internes (TABLEAU PRECEDENT)				-200		-200
T7 = Tc + T6 = Augmentation totale nette de charges				-200		-200

Figure 7- Coûts de fonctionnement, avec les impacts sur les RH internes

1.10 Justification de la demande de crédit

Comme décrit dans le préambule (section 1.2), l'application ANTILOPE date de 1995. Son obsolescence technique en limite la maintenance corrective et en empêche toute évolution fonctionnelle. Sans une vigilance accrue, il existe des risques importants de perte d'information et d'intégrité des données. Bien qu'actuellement résolus par des solutions de contournement, des problèmes de confidentialité de l'information ont été découverts. L'application de gestion de la législation vaudoise est également fragile obsolète, ce qui rend sa maintenance difficile. Il est essentiel pour l'activité de l'Etat que, dans ces domaines, les applications utilisées soient fiables à 100%. On ne peut en effet se permettre des pertes ou des corruptions de données. Or, actuellement, cette fiabilité n'est plus garantie.

Il est à noter aussi une perte de connaissance des utilisateurs sur le fonctionnement d'ANTILOPE.

Ces risques potentiels ne peuvent perdurer. De nouveaux outils fiables, performants et simples d'emploi doivent être mise en œuvre.

Outre la gestion des risques ci-dessus, le nouveau SIEL permettra aux députés d'y adhérer pleinement

grâce à un accès facilité, intemporel et délocalisé à l'information. Il leur permettra, entre autre, de déposer les interventions parlementaires en ligne.

Le nouvel outil vise aussi à améliorer de manière significative le confort des usagers en leur proposant un système adapté au travail collaboratif. Il permettra l'automatisation partielle ou complète de certaines tâches comme l'élaboration des ordres du jour pour les différentes séances (Grand Conseil, Conseil d'Etat, collège des secrétaires généraux, ...). Il permettra d'éviter au maximum le travail fastidieux comme les copier/coller, source d'erreurs de saisie, induisant un travail important de vérification et correction.

Enfin, le nouveau SIEL remplacera l'outil FST qui aujourd'hui se révèle inadapté pour les utilisateurs élaborant les textes de lois. Techniquement fragile et complexe, FST pourrait mettre à risque l'intégrité des textes légaux.

Le nouveau SIEL offrira un outil simple d'utilisation, rapide et dont la complexité sera revue pour garantir l'intégrité des textes légaux.

1.11 Calendrier de réalisation et de l'engagement des crédits

Conformément au calendrier présenté sur la Figure 3 et sous réserve de la date d'adoption de l'EMPD, le calendrier prévisionnel de réalisation et l'engagement des crédits sont :

Sous projets	Début	Fin
Initialisation du programme	10.2016	02.2017
RSV – gestion des actes législatifs	10.2016	09.2017
Core SIEL – gestion de l'exécutif	10.2016	07.2018
Core SIEL – gestion du législatif	12.2017	12.2018
Gestion des indemnités	01.2019	05.2019
Reprise des données	11.2016	12.2019
Gestion des communiqués de presse	10.2016	03.2017
Transition	03.2019	12.2019
Lot de stabilisation	07.2019	12.2020
Accompagnement au changement	10.2016	12.2019

Montants en CHF

Calendrier des engagements	Budget total	2016	2017	2018	2019	2020
0. Acquisition Licences	99'900	90'800	9'100	0	0	0
a. Acquisition Licences Projet RSV	9'800	9'800				
b. Acquisition Licences Projet Core SIEL et Indemnités	90'100	81'000	9'100			
1. Mise en œuvre solution	7'319'400	636'400	2'962'400	1'999'000	1'321'600	400'000
a. Prestations Projet RSV	1'064'900	106'500	958'400			
b. Prestations Projet Core SIEL et Indemnités	1'908'100	190'900	600'000	720'000	397'200	
c. Reprise des données	1'390'000	50'000	480'000	480'000	380'000	
d. Communiqués de presse	300'000	100'000	150'000	50'000	0	
e. Conception et Audit sécurité	180'000	18'000	60'000	60'000	42'000	
f. Qualité et tests	801'400	50'000	310'000	290'000	151'400	
g. Prestations architecte solution	225'000	50'000	75'000	70'000	30'000	
h. Prestations Intégration solution	850'000	71'000	329'000	329'000	121'000	
i. Stabilisation du SI	600'000			0	200'000	400'000
2. Mise en œuvre de l'infrastructure d'exploitation	255'000	110'000	120'000	24'000	1'000	0
e. Coût infrastructure d'exploitation	160'000	80'000	80'000			
e. Mise en œuvre de l'infrastructure d'exploitation	95'000	30'000	40'000	24'000	1'000	
3. Mise en œuvre plateforme projet	341'700	29'000	86'600	86'600	86'600	52'900
a. Locaux	311'700	26'700	79'600	79'600	79'600	46'200
b. Matériel Informatique	30'000	2'300	7'000	7'000	7'000	6'700
4. Renforts ressources DSI	2'150'000	293'000	787'000	683'000	387'000	0
a. Renforts Chef de projet	970'000	80'000	404'000	300'000	186'000	
b. Renforts Direction programme	170'000	43'000	48'000	48'000	31'000	
c. Renforts Business Analyste	0	170'000	335'000	335'000	170'000	
5. Renforts ressources Métiers	1'560'000	187'000	476'000	476'000	421'000	0
a. Renforts Responsables utilisateur transverse	425'000	45'000	130'000	130'000	120'000	
b. Renforts Responsables utilisateur	295'000	49'000	97'000	97'000	52'000	
c. Renforts Expert métier	575'000	65'000	171'000	171'000	168'000	
d. Renforts pour réalisation des tests	265'000	28'000	78'000	78'000	81'000	
6. Crédit d'étude	399'000	399'000	0	0	0	0
7. Accompagnement au changement et formation	360'000	50'000	86'000	116'000	108'000	0
8. Surcoûts temporaires liés à l'exploitation en parallèle de la nouvelle et de l'ancienne solution	551'200	0	96'500	346'000	108'700	0
TOTAL	13'036'200	1'795'200	4'623'600	3'730'600	2'433'900	452'900

Figure 8 – Engagements des crédits

2 MODE DE CONDUITE DU PROJET

L'organisation du programme Bleu SIEL est proposée comme suit, en respectant les différentes instances décisionnelles des projets tout en minimisant le nombre de séances pour les décideurs. C'est pourquoi les projets Core SIEL et Accompagnement au changement seront directement pilotés au niveau du COPIL du programme Bleu SIEL. Les projets RSV et Communiqués de presse dépendent d'autres responsables décisionnels et seront donc pilotés par des COPIL dédiés.

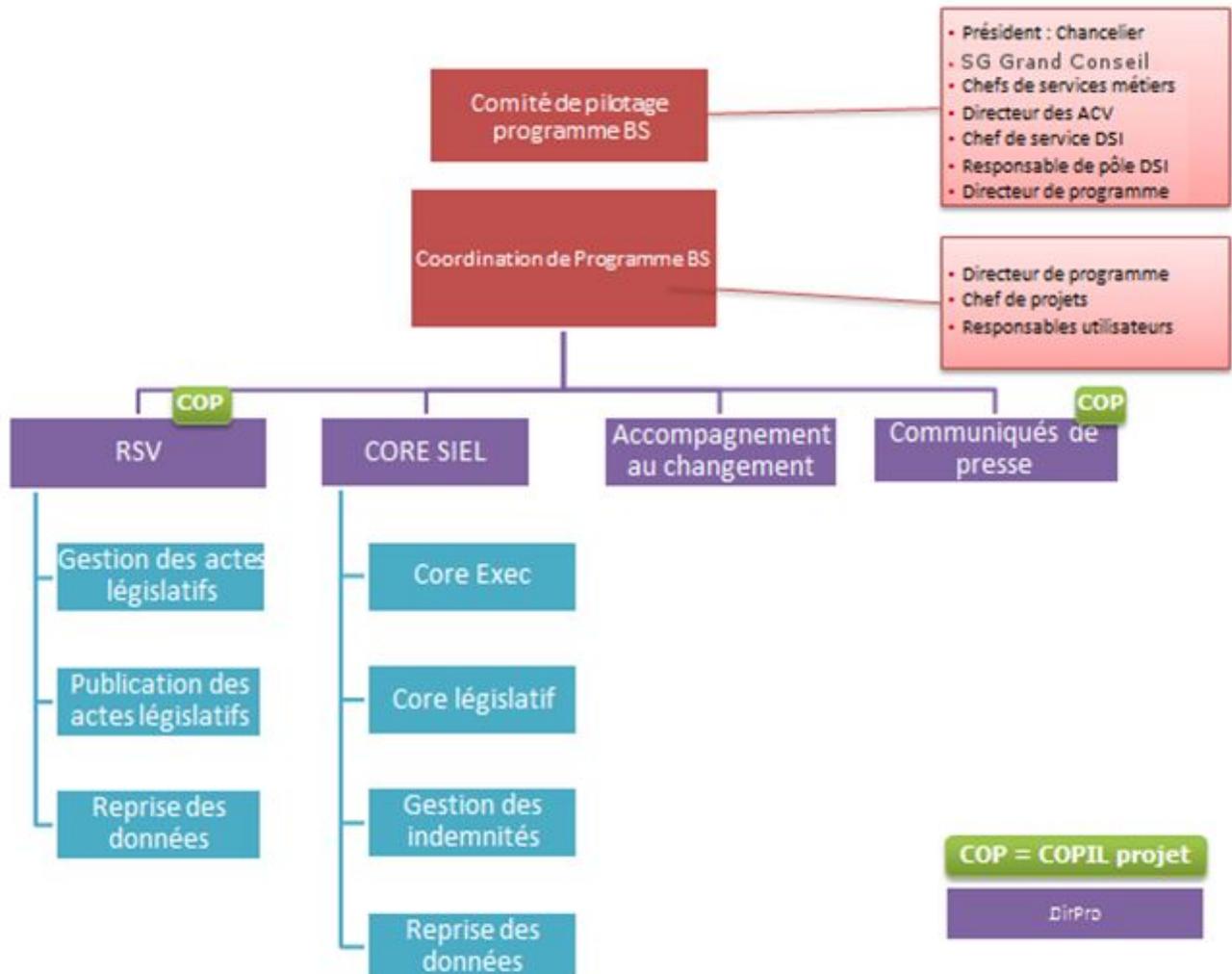


Figure 9 – Organisation du projet

L'organisation du projet sera composée :

- D'un comité de pilotage du programme Bleu SIEL représentant le maître d'ouvrage (COPIL). Il est l'organe décisionnel du programme et des projets Core SIEL et Accompagnement au changement. A ce titre, il est le seul à autoriser des engagements sur le budget au niveau du programme ou de ces deux projets. Il se réfère aux recommandations du comité de coordination du programme et des directions de projet des projets Core SIEL et Communiqués de presse. Le COPIL est notamment composé du Chancelier d'Etat, du Secrétaire général du Grand Conseil, des Chefs de services métiers, du Directeur des ACV, du Chef de service de la DSI, du Responsable du pôle Institutions et du Directeur de programme.
- D'un comité de coordination de programme. Composé d'un Directeur de programme, des chefs de projet du programme et leur Responsables utilisateur, il est responsable de l'atteinte des

objectifs globaux fixés par le COPIL du programme. Il coordonne l'ensemble des projets, notamment pour la priorisation des besoins et la gestion des interfaces.

- De deux comités de pilotage représentant le maître d'ouvrage (COPIL) pour les projets RSV et Communiqués de presse. Chacun est l'organe de décision de son projet et à ce titre, est le autorisé des engagements sur le budget du projet alloué par le comité de pilotage du programme Bleu SIEL, généralement sur recommandation de la direction de projet. Le COPIL est notamment composé du Chef de service métier, du Chef de service de la DSI, du Directeur des Archives cantonales et du Responsable du pôle Institutions.
- Une direction de projet (DIRPRO) par projet, composée d'un Chef de Projet informatique DSI (CP DSI), d'un Responsable Utilisateur (RU) et d'un représentant des ACV (Records Manager). La direction de projet est responsable de l'atteinte des objectifs fixés par le COPIL qu'elle renseigne et conseille de façon régulière. Le Chef de projet fournisseur (CP four) participe à la demande du CP DSI ou du RU à la DIRPRO. ;
- Différents groupes de travail (GT) montés en fonction des thèmes à travailler et constitués de divers représentants de la DSI, des métiers impliqués et si besoin du (des) représentant(s) fournisseurs.

3 CONSÉQUENCES DU PROJET DE DÉCRET

3.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Ce projet a été inscrit au budget d'investissement 2016 et plan 2017-2020 sous le n° I.000300.03 (SIEL - renouvel. SI Exécutif et Législatif) pour un montant de CHF 800'000.- en 2016, CHF 800'000.- en 2017, CHF 500'000.- en 2018, CHF 400'000.- en 2019 et CHF 0.- en 2020, pour un investissement total de CHF 2,5 mios. Par la suite, comme expliqué dans l'EMPD, le périmètre du projet a fortement évolué. La répartition temporelle proposée ci-dessous tient compte du projet actualisé, totalisant CHF 13'036'200.-.

Cette répartition temporelle sera adaptée lors des processus usuels de révision annuelle de TCA (tranches de crédit annuelles), en fonction de l'évolution de la planification de l'ensemble des projets informatiques de l'ACV.

<i>Montants en CHF</i>						
Conséquences sur le budget d'investissement	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Total
a1) Transformations immobilières : dépenses brutes						
a2) Transformations immobilières: recettes de tiers						
a) Transformations immobilières : dépenses nettes à charge (a1-a2)						
b1) Informatique : dépenses brutes	1'795'200	4'623'600	3'730'600	2'433'900	452'900	13'036'200
b2) Informatique : recettes de tiers	0	0	0	0	0	0
b) Informatique : dépenses nettes à charge de l'Etat (b1-b2)	1'795'200	4'623'600	3'730'600	2'433'900	452'900	13'036'200
c1) Investissement total : dépenses brutes (a1+b1)	1'795'200	4'623'600	3'730'600	2'433'900	452'900	13'036'200
c2) Investissement total : recettes de tiers (a2+b2)	0	0	0	0	0	0
c) Investissement total : dépenses nettes à la charge de (c1-c2)	1'795'200	4'623'600	3'730'600	2'433'900	452'900	13'036'200

Figure 10 - Coûts d'investissement, répartis annuellement sur la durée prévue

3.2 Amortissement annuel

Ce tableau calcule les coûts d'amortissements. L'amortissement est prévu sur 5 ans, à raison de CHF 2'607'300 par an.

Montants en CHF

Amortissements répartis annuellement sur 5 ans	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Total
Amortissement (A3)	2'607'240	2'607'240	2'607'240	2'607'240	2'607'240	13'036'200

Figure 11 - Tableau des coûts d'amortissement, répartis annuellement sur la durée prévue

3.3 Charges d'intérêt

Ce tableau calcule les coûts des charges d'intérêts et de service de la dette, répartis annuellement sur une durée de cinq ans.

Charges d'intérêts et de service de la dette, répartis annuellement	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Total
Charges d'intérêts (A4)	358'500	358'500	358'500	358'500	358'500	1'792'500
Prise en charge du service de la dette (A5)	0	0	0	0	0	0

Figure 12 - Tableau des charges d'intérêts et de service de la dette, répartis annuellement sur la durée prévue

3.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Lors de la mise en œuvre du projet Bleu SIEL, la DSI et le métier seront renforcés par des mandataires, des ressources LSE ou CDD pour accompagner les prestataires (pour plus de précisions, cf. pages 17 et 18).

Une fois en service et vu le haut niveau de criticité du contexte, il est nécessaire de garantir la stabilité pérenne du SI ainsi qu'un support de qualité aux utilisateurs. C'est pourquoi la DSI mettra en place les ressources nécessaires : internes, sous forme de CDD ou de mandat.

- Impacts temporaires liés aux projets, de type investissement :

Investissements	Renforts DSI		Renforts Métier	
	j+h	CHF	j+h	CHF
Totaux nets (I-II)	2'635	3'176'400	1'861	1'560'000

Extrait de la Figure 4 - Coûts complets d'investissement – Partie Renforts

La DSI sera renforcée pour les activités de directeur de programme, de chefs de projet, d'analyste métier, d'architecte solution et de testeurs afin de garantir la qualité et l'intégration des différents outils en un ensemble homogène sous contrat mandataire ou LSE.

Le métier sera lui, renforcé:

- soit par des mandataires ou LSE pour les activités de responsable utilisateur transverse et d'experts métier.

– soit par des CDD ou auxiliaires pour les activités de renfort aux responsables utilisateurs et testeurs (coûts moyens estimés selon un salaire annuel (x13) basé sur la moitié de la progression de la classe salariale 10, y compris charges sociales).

- Impacts pérennes liés au **fonctionnement** des solutions mises en œuvre dans le cadre de l'EMPD :

Montants en CHF

Fonctionnement	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Total
Personnel supplémentaire (ETP)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coûts de fonctionnement associés aux RH (ETP) – charges salariales (A1)	0	0	0	0	0	0

Figure 13 - Récapitulatif des coûts RH de fonctionnement annuels prévus

3.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Eu égard aux différentes explications présentées dans les chapitres ci-dessus consacrés à la description des solutions, les conséquences de la demande de crédit sont les suivantes :

Montants en milliers de francs CHF

Autres Coûts de fonctionnement annuels prévus (hors RH, amortissements, intérêts et service de la dette)	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Total
Coût maintenance licence projet RSV	2	2	2	2	2	9
indemnités	19	19	19	19	19	97
Coût maintenance applicative RSV, Core SIEL et indemnités	0	19	142	209	209	577
Maintenance adaptative	0	0	25	66	66	157
Coût maintenance CEI	0	0	268	376	376	1020
Coût Qualité et Test maintenance courante	0	0	51	51	51	154
Coût Gestionnaire d'Application à 70%	82	164	164	164	164	738
Coût suppléance Gestionnaire d'application	0	0	66	66	66	197
(A2) Frais d'exploitation autres que RH - charges supplémentaires	103	204	736	953	953	2'948
Diminution coûts exploitation de la solution actuelle	0	0	111	222	222	555
Diminution coûts maintenance application actuelle	50	60	60	356	356	882
(B1) Compensation des charges par le désengagement des solutions remplacées	50	60	171	578	578	1'437
Revenus supplémentaires	0	0	0	0	0	0
(B2) Revenus supplémentaires	0	0	0	0	0	0
Economie pour le SGGC	0	0	0	15	25 *	40
Economie pour les SG's	0	0	82	199	280 *	561
Economie pour le SJL	0	10	20	30	30 *	90
Economie pour la Chancellerie	0	0	10	25	40 *	75
(B3) Autres compensations proposées	0	10	112	269	375	766
Total net (A2-B1-B2-B3)	53	134	453	106	-0	745

* : Ce montant est la somme finale à économiser par secteur.

Figure 14 - Autres coûts de fonctionnement annuels prévus (hors RH, amortissements, intérêts et service de la dette)

En 2017, 2018 et partiellement en 2019 les surcoûts temporaires liés à l'exploitation en parallèle de l'ancienne solution et des premières livraisons de la nouvelle sont financés par l'EMPD.

Le Gestionnaire d'application commencera à la DSI dès le second semestre 2017 afin de garantir la maintenance du RSV dès sa mise en service et le support aux utilisateurs. Ses coûts seront compensés.

En résumé, en fin de projet, les coûts pérennes de la nouvelle solution (hors amortissements, intérêts et service de la dette) reviennent à hauteur des coûts pérennes de la solution actuelle.

3.6 Conséquences sur les communes

A ce jour, aucune conséquence sur les communes n'est identifiée.

3.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

Aucune conséquence sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie n'est attendue suite à la mise en œuvre de ce projet. Cependant, ces solutions informatiques réduisant les impressions papier, ont à terme, une influence positive sur l'environnement.

3.8 Programme de législature et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Le présent projet s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat de simplifier les processus administratifs (cf. mesure 5.1. du Programme de législature 2012-2017).

3.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant.

3.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

L'application ANTILOPE date de 1995. Son obsolescence technique en limite la maintenance corrective et en empêche toute évolution fonctionnelle. Sans une vigilance accrue, il existe des risques importants de perte d'information et d'intégrité des données. Bien qu'actuellement résolu par des solutions de contournement, des problèmes de confidentialité de l'information ont été découverts. L'application de gestion de la législation vaudoise est également fragile obsolète, ce qui rend sa maintenance difficile. Il est essentiel pour l'activité de l'Etat que, dans ces domaines, les applications utilisées soient fiables à 100%. On ne peut en effet se permettre des pertes ou des corruptions de données. Or, actuellement, cette fiabilité n'est plus garantie.

Il est à noter aussi une perte de connaissance des utilisateurs sur le fonctionnement d'ANTILOPE.

Ces risques potentiels ne peuvent perdurer. De nouveaux outils fiables, performants et simples d'emploi doivent être mise en œuvre.

Enfin, le nouveau SIEL remplacera l'outil FST qui aujourd'hui se révèle inadapté pour les utilisateurs élaborant les textes de lois. Techniquement fragile et complexe, FST pourrait mettre à risque l'intégrité des textes légaux.

Par ailleurs, le système d'information des autorités législative et exécutive est indissociable des tâches publiques qui leur sont assignées par la constitution et la loi.

Au vu de ce qui précède, les charges inhérentes au remplacement des applications ANTILOPE, FST et RSV par un système de gestion documentaire moderne doivent être considérées comme liées. Les montants requis reposent sur une analyse approfondie des besoins avec pour principe de se limiter à l'essentiel et à ce qui existe à ce jour. Par ailleurs, certains des chiffres mentionnés dans le présent document résultent déjà de soumissions rentrées suite à appel d'offres. La dépense doit donc également être considérée comme liée quant à sa quotité. Enfin, au vu de l'obsolescence des outils actuels et des risques croissants de perte ou de corruption de données, il s'avère indispensable de réaliser ce projet sans attendre. La dépense est donc également liée quant au moment de son engagement.

3.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant.

3.12 Incidences informatiques

S'agissant d'un projet à part informatique, les incidences de ce type font l'objet des paragraphes précédents de ce document.

3.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

3.14 Simplifications administratives

Le projet BLEU SIEL a notamment pour vocation d'apporter des simplifications tangibles pour l'ensemble des utilisateurs-trices.

3.15 Protection des données

Le projet financé par le présent EMPD sera mené en conformité avec la loi sur la protection des données. Le cas échéant, l'intervention ponctuelle de la préposée à la protection des données sera requise.

3.16 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

Eu égard aux différentes explications présentées dans les chapitres ci-dessus consacrés à la description des solutions et de leurs impacts, les conséquences de la demande de crédit sont les suivantes :

Montants en milliers de francs CHF

Coûts de fonctionnement annuels complets prévus	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Total
Personnel supplémentaire (ETP)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A1: Coûts de fonctionnement associés aux RH (ETP) y.c. charges salariales	0	0	0	0	0	0
A2: Frais d'exploitation autres que RH	103	204	736	953	953	2'948
A3 : Amortissement	2'607	2'607	2'607	2'607	2'607	13'036
A4 : Charge d'intérêt	359	359	359	359	359	1'793
A5 :Prise en charge du service de la dette	0	0	0	0	0	0
A : Total augmentation des charges A = A1+...+A5	3'069	3'169	3'702	3'918	3'918	17'777
B1 : Compensation des charges par le désengagement des solutions remplacées	50	60	171	578	578	1'437
B2 : Revenus supplémentaires	0	0	0	0	0	0
B3 : Autres compensations proposées	0	10	112	269	375	766
Total net (A-B1-B2-B3)	3'019	3'099	3'419	3'071	2'965	15'574

Figure 15 - Coûts de fonctionnement annuels complets prévus

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après :

PROJET DE DÉCRET
accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 13'036'200 destiné à
financer le renouvellement du Système d'Information Exécutif et
Législatif (SIEL)

du 6 juillet 2016

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

Vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 13'036'200.00 est accordé au Conseil d'Etat pour financer le renouvellement du Système d'Information Exécutif et Législatif (SIEL).

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement* et amorti sur 5 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

² Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 juillet 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean